

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

DIETETIQUE ET NUTRITION CLINIQUE 3 (DNC3) ET
INTERPROFESSIONNALITE EN SANTE

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.3101.F.20

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Catégorie : ☒ Module principal Core course ☐ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☐ Module de base ☒ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Temps de cours : 105 Temps de travail personnel encadré : 45 Temps de travail personnel individuel : 90

2. Prérequis

☒ Avoir validé le/les modules : DNC2 ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

☒ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☒ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

- Ab1 - Maîtriser les concepts et techniques de l'évaluation nutritionnelle et initier, planifier, superviser et évaluer les thérapies nutritionnelles sur la base de l'analyse des situations dans leur contexte de soins.
- Ab2 - Assurer l'enseignement nutritionnel et l'éducation thérapeutique centrés sur la personne afin de favoriser une gestion efficiente des problèmes de santé en lien avec la nutrition et de retarder ou prévenir leurs complications.
- Bb4 - Expliciter et rendre son activité professionnelle visible vis-à-vis des pairs et des autres professionnels et documenter ses pratiques dans un souci d'évolution positive et de traçabilité.
- Cb2 : Lors de processus interdisciplinaires, apporter l'expertise en nutrition dans l'intérêt de la santé des individus ou populations cibles dans le respect des compétences des professionnels impliqués et de ses propres limites.
- Db1 : Organiser efficacement son travail, fixer des priorités, s'adapter aux contraintes et aux interlocuteurs et mobiliser les ressources efficaces pour faire face aux demandes multiples et variées
- Eb4 - Maîtriser les outils de l'étude des consommations alimentaires, évaluer les facteurs influençant le comportement alimentaire et interpréter les résultats pour en retirer des données utiles
- Fb3 - Transmettre les nouveaux savoirs et former ses partenaires de manière à ce que ses actions en lien avec la nutrition soient conformes aux références et aux bonnes pratiques.
- Gb2 - Centrés sur l'intérêt de l'individu ou de la population cible, agir avec compétence et prendre des décisions pertinentes, en rapport avec la nutrition, dans des situations complexes, difficilement prévisibles et maîtrisables.
- Gb3 - Pratiquer dans le respect de la déontologie professionnelle, selon les principes et valeurs liés à l'intégrité scientifique et en harmonie avec leurs propres ressources prévisibles et maîtrisables.

Compétences génériques (enseignement interprofessionnel – IP3)

- Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Connaître les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.

- Maîtriser le raisonnement clinique et élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- Être des acteurs du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites.
- Démontrer un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et respecter le droit à l'autodétermination des personnes.
- Pratiquer de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et les conseiller de manière appropriée.
- Conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et les conseiller de manière appropriée.
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris par les autres.

Objectifs généraux du module

- Mobiliser les connaissances biomédicales, de diététique et de nutrition clinique dans des situations complexes fortement contextualisées et difficilement maîtrisables ;
- Mobiliser le processus de raisonnement clinique et l'explicitier lors de la résolution de situations complexes ;
- Maîtriser les normes de bonne pratique (Evidence Based Practice) ;
- Etablir le diagnostic nutritionnel et le rédiger en termes PES (problème, étiologie, symptômes) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et surveiller les thérapies nutritionnelles selon le modèle du NCP dans les situations complexes fortement contextualisées et difficilement maîtrisables ;
- Définir les indicateurs d'efficacité du traitement nutritionnel et ainsi que les modalités de la surveillance des soins nutritionnels ;
- Délimiter les responsabilités exercées par le diététicien au sein des institutions socio-sanitaires de celles de l'équipe interdisciplinaire (ex. concept de patient complexe)
- Déployer les actions professionnelles dans une perspective de démarche de qualité.
- Prendre conscience de ses limites de compétence et référer la situation à un autre professionnel de santé.

Les enseignements interprofessionnels (IP-3) sont inclus dans ce module

- Choisir et utiliser des stratégies et outils de travail en équipe (ex : TeamSTEPPS) appropriés au contexte.
- Promouvoir l'autodétermination par l'information et le consentement éclairé des patients ou de leurs proches.
- Elaborer des objectifs d'équipe en partenariat avec les patients et leurs proches et mettre en œuvre un plan de soins centré sur leurs besoins.
- Coordonner les interventions entre professionnels, patients et proches, en se référant à un leadership approprié.
- Gérer les divergences et résoudre les éventuels conflits dans un esprit de collaboration et de soutien mutuel.
- Mobiliser, à travers différents cas et contextes de soins, le réseau de santé et les différents acteurs et partenaires impliqués.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Organisation des soins et pratique professionnelle réflexive : Nutrition Care Process (NCP) – pratique en situation complexe.
- Dépense et besoins énergétiques : calorimétrie indirecte, équations de prédiction
- Examen clinique nutritionnel (Nutrition focused clinical examination)
- Nutrition et cicatrisation
- Nutrition du patient agressé adulte et enfant – nutrition du patient brûlé
- Situations complexes en
 - diabétologie
 - oncologie aigue et chronique
 - néphrologie
 - gastro-entérologie et chirurgie viscérale
 - soins palliatifs
 - handicap
- Nutrition du patient greffé
- Nutrition pédiatrique
 - Erreurs innées du métabolisme
 - Oncologie pédiatrique
 - Prématurité
 - Entretien d'évaluation chez l'adolescent (HEADSSS)
 - Préparation de solutions nutritives particulières.

Enseignements interprofessionnels – IP3

- Connaissances pratiques et/ou théoriques professionnelles spécifiques (par filière) nécessaires à l'intervention active durant les stations de simulations interprofessionnelles dans des contextes de soins complexes (urgences, patients polymorbides, soins palliatifs).
- Techniques de communication et de gestion d'équipes. TeamSTEPPS®: Outils du leader, communication structurée et transmission, outils de gestion de conflit, affirmation et plaidoyer.
- Information et consentement éclairé et libre choix, directives anticipées.

Communauté d'apprenant

- Prise de position professionnelle sur la base des évidences scientifiques
- Partage d'étonnement, de connaissances, d'outils professionnels etc.
- Développement de compétences sociales : respect des idées des autres, empathie, flexibilité et argumentation bienveillante

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours et activités en présentiel et à distance
- Séminaires et exercices supervisés.
- Pratiques simulées
- E-learning
- Atelier pratiques
- Travail personnel individuel ou en groupe

Exigences de fréquentation : un taux de présence de 80% est exigé, ainsi que la présence obligatoire (100%) aux enseignements de l'unité de cours interprofessionnalité IP3 et à l'unité de cours de pratiques simulées « Entretien avec adolescents » ainsi qu'aux interventions requises dans la communauté d'apprenants. En cas de taux de fréquentation inférieur, d'absence aux cours obligatoires ou de non réalisation des interventions requises dans la communauté d'apprenant, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter aux examens. Il-elle obtient la note F au module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen pratique individuel sous forme de mise en situations de soins nutritionnels (5 postes type ECOS).
 1. Chaque poste est calculé au 10e.
 2. La note de l'examen pratique est constituée par la moyenne calculée à partir des notes obtenues à chaque poste.
- B. Présentation de cas – obtention de la mention acquis
- C. Participation aux unités de cours pratiques simulées « Entretien avec adolescents » et aux pratiques simulées interprofessionnelles avec obtention de la mention « acquis ».
- D. Interventions obligatoires dans la communauté d'apprenants – évaluées positivement selon critères en vigueur.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note suffisante à l'examen pratique (A) ainsi qu'à l'obtention de la mention « acquis » à la présentation de cas (B) et à la participation aux pratiques simulées (C) et aux interventions dans la communauté d'apprenants (D).

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

- Période : période de validation du semestre d'automne – en principe semaine 6 pour A et B ; semaine 3 pour C.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3,5 et 3,9) ☐ Pas de remédiation

- si la note obtenue à l'examen pratique (A) est insuffisante, un nouvel examen pratique portant sur 2 vignettes type ECOS sera fait
- si la présentation de cas (B) n'est pas acquise, elle sera refaite dans la période de formation pratique suivante (FP3b) ;
- si la participation aux unités de cours (C) n'est pas acquise, un travail écrit complémentaire individuel ou de groupe (si plusieurs étudiants se trouvent en situation de remédiation), sera réalisé. Il portera sur les objectifs d'une des situations de simulation ;
- si les interventions dans la communauté d'apprenants ne sont pas validées, un travail supplémentaire sera exigé.

- Période : en principe semaine 35 pour A, - selon calendrier formation pratique pour B - semaine 7 pour C

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, la totalité du module devra être refait pour se représenter à l'examen pratique. Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : à définir

7. Bibliographie principale

Voir syllabus de cours

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Jocelyne Laure

Descriptif validé le 12.09.2022 par Pasqualina Riggillo Responsable de la filière